L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 23 JUIN 1883. 56me Année

Bradner, Bonnet & Cie., Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La., Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 23 JUIN 1883.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Edition quotidienne.

Un an.....$12 00
Six mois.....6 00
Trois mois.....3 00
Un mois.....1 00
On s'abonne aussi, à la campagne, aux mêmes conditions.

Edition du Dimanche.

Un an.....$3 00
Renferme deux feuilletons.

Edition hebdomadaire.

Un an.....$3 00
Six mois.....1 50
Quatre mois.....1 00
Trois mois.....75
Renferme deux feuilletons.

PAR B. ONORATO—Propriété de choix dans le Deuxième District—Maison confortable dans le Troisième District, rue Annette, entre Urquhart et Miro—Propriété de valeur dans le Septième District.

PAR GIRARDEY & MACON—Propriété de valeur dans le Sixième District, à l'encoignure des rues Jersey et Berlin.

PAR LE SHERIF—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Constantinople, Pitt, Général Taylor et Prytania, et formé l'encoignure des rues Prytania et Constantinople—Aussi Une portion de terre ensemble avec les bâtisses et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Bayonne, Carondelet, Julia et Girod—Et un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Conti, Miro, St Louis et Tonti—Aussi un No 13 rue St Charles, tout le contenu dudit magasin de chapeaux.

PAR SPEAR & ECCOFFIER—Au No 46 rue Royale—Un grand et bel assortiment de meubles.

Mats ! Mats !—80 mâts à vendre ce samedi, à 10 heures du matin. Voir l'annonce d'encan de D. E. Murphy.

Les levées de la Vallée du Mississippi.--La Convention de Vicksburg.

Jamais peut-être plus grave problème ne s'est imposé à un peuple que celui des levées du Mississippi. Il exige toutes les lumières de la science, toutes les énergies de la nation, et avec une mauvaise direction des travaux, il serait susceptible d'absorber, en pure perte, toutes ses ressources financières. C'est là, précisément, ce qui explique l'importance que l'on attachait à la réunion de la Convention de Baton Rouge, la gravité, la solennité que ses délégués ont apportées dans leurs délibérations, et il serait difficile de citer, dans le passé, une assemblée qui ait, en aussi peu de temps, et avec une aussi faible dépense d'éloquence, expédié une aussi excellente, une aussi utile besogne.

Si encore l'œuvre de la Convention pouvait se suffire à elle-même, si elle constituait un ensemble de travaux qui donnent avoir un résultat satisfaisant, définitif ; mais non, toutes les réparations ordonnées en Louisiane ne font que démontrer davantage la nécessité d'autres réparations, d'autres constructions plus nécessaires encore, à exécuter ailleurs, dans d'autres Etats ; et l'assemblée n'a or rien de plus pressé que de se déclarer impuissante, de requérir une Convention plus imposante qu'elle, comprenant cette fois, tous les Etats qu'arrose le fleuve depuis Cairo jusqu'aux Jetées Eads.

Nous aurons donc, le premier lundi du mois d'octobre prochain, à Vicksburg, une grande Convention des Etats de la Louisiane, du Mississippi, de l'Arkansas, de l'Illinois et du Tennessee. Chacun de ces Etats est, en effet, également intéressé à l'amélioration de la navigation du Mississippi et, surtout à la consolidation de ses levées. Tout se tient dans ces gigantesques travaux qui embrassent, sur chaque rive du fleuve, deux mille milles d'étendue. Il n'est pas une formature de crevasse opérée sur un point de son parcours, pas une pelletée de terre jetée sur une levée de la basse Louisiane, par exemple, qui ne doive agir d'une façon désastreuse, à mille milles de là, sur une levée de l'Arkansas ou du Tennessee, que l'on aura négligé ou dédaigné de réparer. C'est ainsi, également, qu'une crevasse que le défaut de ressources aura empêché l'Etat ou les particuliers de combler, deviendra doublement dangereuse, par le seul fait de la consolidation des levées du voisinage.

Que de proche en Europe, entre paysans voisins, parce que l'un d'eux a opéré sur un terre telle ou telle amélioration, avenait tel ou tel fossé qui rejette ses eaux, à droite ou à gauche, sur celle de l'autre ; et, les trois quarts du temps, le demandeur obtient gain de cause devant la justice.

A la rigueur, n'en devrait-il pas être de même en ce qui concerne les levées ? En bonne justice, un planteur, une paroisse ou un comté, un Etat, ont-ils le droit, par la seule raison qu'ils ont eu raison de quoi faire face aux dépenses, de se livrer à des travaux de protection qui doivent, inévitablement, reconcevoir des désastres aux terres des propriétaire, du comté, de l'Etat voisin, qui n'ont malheureusement pas les moyens de se protéger de leur côté ?

Nous n'ignorons pas que, dans la situation actuelle, la question que nous soulevons ici est oiseuse, insoluble. Ne vivons-nous pas sous le régime aveugle du hasard ? ne sommes nous pas soumis entièrement à la loi de la force majeure ? Un pareil état de choses ne peut pourtant pas durer éternellement, et nous ne désespérons pas de voir s'établir bientôt une législation spéciale relative aux levées, comme il en existe dans bien des pays pour régler les droits et les devoirs de la mitoyenneté.

En fin de compte, on ne saurait trop applaudir à la réunion de la Convention de Vicksburg. Toute la Vallée du Mississippi se proclame pour la grave question qui nous occupe, plus que jamais ; elle comprend qu'il faut soumettre toute l'entreprise à un plan d'ensemble, et sortir du misérable régime de travaux à bâtons rompus, régime qui ruine le pays et n'aboutit qu'à des calamités.

Mais quel sera, en définitive, le résultat des délibérations de la Convention, si sages, si intelligentes, si patriotiques qu'on les puisse supposer ? Après avoir adopté un plan général, l'assemblée aura bien obligé, tout autant que celle de Baton-Rouge, d'avouer son impuissance et de finir en disant, un quatième appel au Congrès pour en obtenir les sommes nécessaires à l'achèvement des travaux.

C'est toujours là qu'il en faut revenir, et tant que le gouvernement fédéral ne se mettra pas hardiment, résolument, généreusement à l'œuvre, il ne faut compter sur rien de grand ni de profitable. Il est donc nécessaire, indispensable, que la Louisiane, le Mississippi, l'Arkansas, le Tennessee, l'Illinois, le Missouri, toute la Vallée du Mississippi, tout l'Ouest fassent pour tout le poids de leur influence sur les législateurs et sur le Cabinet de Washington. Nous n'avons jamais été grands partisans des coalitions, ni dans les questions politiques, ni dans les questions de travail ; le plus souvent elles n'engendrent que troubles et misères ; mais si jamais il s'en forme une qui soit bien évidemment juste, légitime, digne, à tous égards, de l'approbation, de l'appui des honnêtes gens et des hommes d'Etat, c'est celle que nous réclamons au nom des Levées du Mississippi.

Il est profondément regrettable que, depuis une cinquantaine d'années, le gouvernement général n'ait pas pris l'affaire en mains ; que de millions dépensés en pure perte, seraient été épargnés, que de millions, engloutis sous les eaux, seraient aujourd'hui à l'actif d'une immense Vallée, à laquelle il n'a rien servi d'être la plus riche du monde, puisque le fleuve n'a cessé de dévorer tout ce qu'elle produisait et accumulait. De la part d'un peuple positif, pratique comme le nôtre, c'est là une faute impardonnable ; c'est presqu'un crime contre la nation.

On jette, aujourd'hui, les hauts cris contre la coupable négligence des autorités qui ont laissé tomber en ruines la marine marchande américaine, et l'on suppute, à grand'peine, les centaines de millions que le pays y a perdus. Si immenses que soient ces pertes, nous osons dire que celles qui résultent de l'abandon des terres riveraines du fleuve aux fureurs de ses eaux, sont plus inestimables encore.

Les deux millions de Mme Gaines.

Les contribuables de la Nlle-Orléans sont dans la consternation. Accablés déjà sous le poids d'une dette écrasante, dont ils cherchent en vain à s'acquitter, ils étaient loin de penser qu'elle pût être accrue.

Elle vient de l'être pourtant par un décret du juge Billings, qui condamne la ville de la Nlle-Orléans à payer deux millions de dollars à Mme Gaines. Et pour que les représentants de la municipalité s'exécutent plus vite, il leur adresse un ordre péremptoire (mandamus), leur commandant de réviser tout de suite le budget de 1883 et de prélever cette année même une taxe pour solder la petite note de Mme Gaines.

Le Conseil de ville a naturellement songé à intenter appel à la Cour Suprême des Etats-Unis, mais le cautionnement à fournir pour suspendre l'exécution de l'arrêt serait d'environ trois millions. Le juge Billings, qui pourrait faciliter les voies à un accommodement, s'y refuse et entend se faire obéir.

A quoi se décideront nos aldermen ? Ajouteront-ils deux millions au budget municipal ? C'est impossible. Leur devoir est évidemment de s'abstenir et d'attendre les événements.

La question est de savoir si le magistrat fédéral ordonnera leur incarcération pour mépris de cour. Il le fera certainement, à moins que l'opinion publique ne se manifeste de la façon la moins équivoque.

Qu'on ne se méprenne pas sur notre pensée. Nous ne prêchons pas la résistance à un décret de cour, mais quand il s'agit de faire exécuter une créance de *deux millions*, qu'elle soit légitime ou qu'elle ne le soit pas, il nous semble qu'on doit du moins attendre que toutes les voies judiciaires soient épuisées et que le tribunal d'appel se prononce en dernier ressort.

Il s'agit après tout de la destinée d'une grande ville, qui lutte depuis longtemps contre une situation financière des plus fâcheuses, et dont l'exécution du décret du juge Billings accomplirait la ruine. Il nous paraît indubitable que la Cour Suprême des Etats-Unis repousserait les conclusions de ce dernier.

Nos aldermen ne seront pas incarcérés si la population de la Nlle-Orléans tout entière fait de leur cause la sienne et se range de leur côté. Il ne s'agit pas d'user de violence. Le juge Billings comprendra à l'attitude des citoyens qu'il a fait fausse route et il s'empressera d'accorder à la ville les moyens de porter l'affaire en appel à la Cour Suprême.

A Messieurs les Editeurs de l'*Abeille*.

Messieurs et très estimés confrères,

Depuis la cessation de ma "*Démocratie Croyante*", dont vous avez annoncé, l'an après l'autre, les sept Numéros qui ont paru à époques régulières, je travaille à un ouvrage sérieux et profond qui sera probablement le dernier de mon existence littéraire. C'est une "*Etude sur la Vie, les Paroles, la Doctrine, les Enseignements et les Exemples de Jésus*" sous le titre général de ; "LE JÉSUISME ou *point de vue de Pardès social*".

Une centaine de Cartons imprimés sont appendus dans les vitrines d'autant d'établissements de choix, pour annoncer la prochaine apparition de mon ouvrage. Ma seule appréhension est celle-ci : socialiste, je me hâte à l'heure du livre, à la hauteur de ce qu'annonce ma vitre graphique ? J'y tâcherai, j'y tendrai de toutes les forces de mon esprit et de mon âme ; j'appellerai à moi une *aide supérieure*, en me souvenant de cette belle parole que je traduis du poète anglais; " *Daignée dans ton cœur et écris !* "

Le but de cette dernière œuvre est de proclamer et de prouver que l'amélioration progressive et le bonheur final de la Société Humaine ne peuvent être amenés que par la sociable observance des grands Enseignements du sublime auteur de la Démocratie Universelle—Initiée sous l'étendard de la Fraternité.

Je publierai bientôt, par avance, la Préface de mon livre, si l'on y verra que, si la première phase, *telle qu'on l'a jugée*, est vieillie et passée, elle en devenue neuve et originale. Le tableau général du livre qui va paraître est déjà une innovation et une création ; ses développements étonneront beaucoup de lecteurs qui s'attendent peut-être à des redites où à des dimensions restreintes ; on en a tant lu en commun. Il n'en sera pas ainsi, par la raison que le point de vue ne sera pas celui auquel on n'est plus jusqu'ici.

Je dédie mon ouvrage à tous les hommes de Foi, d'Espérance et de Charité, à tous les hommes de cœur et d'âme aimant Dieu par-dessus tout—et leur prochain comme eux-mêmes, et qui savent en contenant que notre vie terrestre n'est pas le dernier mot du Créateur.

CHARLES TESTUT.

Excursions du dimanche.—Les excursion du dimanche, par le chemin de fer de Mobile, jusqu'à Ocean Springs, ne coûtant que le prodigieux somme d'un dollar, aller et retour. Les bains de mer sont délicieux en ce moment et la pêche est abondante. Les trains partent de la station de la rue Canal, à 7 heures et un quart, le matin, et sont de retour le soir à 9 heures et un quart.

A—Il en coûterait une somme quelconque, vérité qu'il n'a pas besoin d'être démontrée. Quiconque désirera se procurer un exemplaire n'a pas besoin qu'on lui dise qu'il peut évidemment le faire en s'adressant directement à nous, et toutes les informations désirables à l'intérieur, au sujet de cette publication. Une réclame à ce sujet ne ne semble donc pas nécessaire. Il ne peut y avoir de mal dans un verre d'eau, comme dit Sganarelle, mais on en cherche. Il n'en peut y avoir dans la bière, qu'on doit avoir chez lui. A vendre par tous les négociants.

Le meilleur bord-de-mer est en vogue, en vente à PETOILE ROUGE.

HUNTSVILLE, ALA.—Le Dr J. T. Bibby dit : "Brown's Iron Bitters" contient l'appétit et se recommandent aux malades en général."

Commission des réclamations franco-américaines.

Nous devons à l'obligeance de M. F. Navone, gérant du Consulat Français, les renseignements suivants sur les travaux de la commission des réclamations franco-américaines, dans sa séance du 14 juin :

Accordé à M. Dominique Levet la somme de $250, avec intérêts à 5 p. c., à partir du 1er septembre 1862.

A M. John Dosser la somme de $1,200 avec intérêts à 5 p. c., à partir du 1er janvier 1864.

A MM. Cassagnabère et Prieur $1,257 avec intérêts à 5 p. c., à partir du 8 mai 1863.

La commission s'est ajournée au 18 juin.

Souscription pour la Fête Nationale du 14 Juillet.

Une liste de souscription pour la fête nationale du 14 juillet 1883, donnée au bénéfice de l'Hôpital de Charité de la Nlle-Orléans, a été déposée dans nos bureaux. Nous prions ceux de nos amis qui voudraient concourir à une bonne œuvre, et manifester en même temps leurs sympathies à la grande nation qui a naturalisé autrefois la Louisiane, de venir s'inscrire à l'Abeille. Les offrandes les plus modestes seront reçues avec reconnaissance.

FORT ESPAGNOL.—La seconde Matinée a lieu aujourd'hui, et le public peut compter sur une très satisfaisante représentation de *La Mascotte* qui change ce soir. Si immenses que soient ces pertes, nous osons dire que celles qui résultent de l'abandon des terres riveraines du fleuve aux fureurs de ses eaux, sont plus inestimables encore.

Les deux millions de Mme Gaines.

Les contribuables de la Nlle-Orléans sont dans la consternation. Accablés déjà sous le poids d'une dette écrasante, dont ils cherchent en vain à s'acquitter, ils étaient loin de penser qu'elle pût être accrue.

Elle vient de l'être pourtant par un décret du juge Billings, qui condamne la ville de la Nlle-Orléans à payer deux millions de dollars à Mme Gaines. Et pour que les représentants de la municipalité s'exécutent plus vite, il leur adresse un ordre péremptoire (mandamus), leur commandant de réviser tout de suite le budget de 1883 et de prélever cette année même une taxe pour solder la petite note de Mme Gaines.

Le Conseil de ville a naturellement songé à intenter appel à la Cour Suprême des Etats-Unis, mais le cautionnement à fournir pour suspendre l'exécution de l'arrêt serait d'environ trois millions. Le juge Billings, qui pourrait faciliter les voies à un accommodement, s'y refuse et entend se faire obéir.

A quoi se décideront nos aldermen ? Ajouteront-ils deux millions au budget municipal ? C'est impossible. Leur devoir est évidemment de s'abstenir et d'attendre les événements.

La question est de savoir si le magistrat fédéral ordonnera leur incarcération pour mépris de cour. Il le fera certainement, à moins que l'opinion publique ne se manifeste de la façon la moins équivoque.

Qu'on ne se méprenne pas sur notre pensée. Nous ne prêchons pas la résistance à un décret de cour, mais quand il s'agit de faire exécuter une créance de *deux millions*, qu'elle soit légitime ou qu'elle ne le soit pas, il nous semble qu'on doit du moins attendre que toutes les voies judiciaires soient épuisées et que le tribunal d'appel se prononce en dernier ressort.

Il s'agit après tout de la destinée d'une grande ville, qui lutte depuis longtemps contre une situation financière des plus fâcheuses, et dont l'exécution du décret du juge Billings accomplirait la ruine. Il nous paraît indubitable que la Cour Suprême des Etats-Unis repousserait les conclusions de ce dernier.

Nos aldermen ne seront pas incarcérés si la population de la Nlle-Orléans tout entière fait de leur cause la sienne et se range de leur côté. Il ne s'agit pas d'user de violence. Le juge Billings comprendra à l'attitude des citoyens qu'il a fait fausse route et il s'empressera d'accorder à la ville les moyens de porter l'affaire en appel à la Cour Suprême.

A Messieurs les Editeurs de l'*Abeille*.

Messieurs et très estimés confrères,

Depuis la cessation de ma "*Démocratie Croyante*", dont vous avez annoncé, l'an après l'autre, les sept Numéros qui ont paru à époques régulières, je travaille à un ouvrage sérieux et profond qui sera probablement le dernier de mon existence littéraire. C'est une "*Etude sur la Vie, les Paroles, la Doctrine, les Enseignements et les Exemples de Jésus*" sous le titre général de ; "LE JÉSUISME ou *point de vue de Pardès social*".

Une centaine de Cartons imprimés sont appendus dans les vitrines d'autant d'établissements de choix, pour annoncer la prochaine apparition de mon ouvrage. Ma seule appréhension est celle-ci : socialiste, je me hâte à l'heure du livre, à la hauteur de ce qu'annonce ma vitre graphique ? J'y tâcherai, j'y tendrai de toutes les forces de mon esprit et de mon âme ; j'appellerai à moi une *aide supérieure*, en me souvenant de cette belle parole que je traduis du poète anglais; " *Daignée dans ton cœur et écris !* "

Le but de cette dernière œuvre est de proclamer et de prouver que l'amélioration progressive et le bonheur final de la Société Humaine ne peuvent être amenés que par la sociable observance des grands Enseignements du sublime auteur de la Démocratie Universelle—Initiée sous l'étendard de la Fraternité.

Je publierai bientôt, par avance, la Préface de mon livre, si l'on y verra que, si la première phase, *telle qu'on l'a jugée*, est vieillie et passée, elle en devenue neuve et originale. Le tableau général du livre qui va paraître est déjà une innovation et une création ; ses développements étonneront beaucoup de lecteurs qui s'attendent peut-être à des redites où à des dimensions restreintes ; on en a tant lu en commun. Il n'en sera pas ainsi, par la raison que le point de vue ne sera pas celui auquel on n'est plus jusqu'ici.

Je dédie mon ouvrage à tous les hommes de Foi, d'Espérance et de Charité, à tous les hommes de cœur et d'âme aimant Dieu par-dessus tout—et leur prochain comme eux-mêmes, et qui savent en contenant que notre vie terrestre n'est pas le dernier mot du Créateur.

CHARLES TESTUT.

Excursions du dimanche.—Les excursion du dimanche, par le chemin de fer de Mobile, jusqu'à Ocean Springs, ne coûtant que le prodigieux somme d'un dollar, aller et retour. Les bains de mer sont délicieux en ce moment et la pêche est abondante. Les trains partent de la station de la rue Canal, à 7 heures et un quart, le matin, et sont de retour le soir à 9 heures et un quart.

A—Il en coûterait une somme quelconque, vérité qu'il n'a pas besoin d'être démontrée. Quiconque désirera se procurer un exemplaire n'a pas besoin qu'on lui dise qu'il peut évidemment le faire en s'adressant directement à nous, et toutes les informations désirables à l'intérieur, au sujet de cette publication. Une réclame à ce sujet ne ne semble donc pas nécessaire. Il ne peut y avoir de mal dans un verre d'eau, comme dit Sganarelle, mais on en cherche. Il n'en peut y avoir dans la bière, qu'on doit avoir chez lui. A vendre par tous les négociants.

Le meilleur bord-de-mer est en vogue, en vente à PETOILE ROUGE.

HUNTSVILLE, ALA.—Le Dr J. T. Bibby dit : "Brown's Iron Bitters" contient l'appétit et se recommandent aux malades en général."

La Revue de Meriwville [paroisse Avoyelles, Lne] du 16 juin :

Trop de pluie, trop de pluie ! Les récoltes commencent à en souffrir.

—L'état sanitaire du village ne laisse rien à désirer, mais on nous annonce que, sur les bayous, il y a un nombre considérable de malades.

—Décédés, à sa résidence, sur le Bayou des Glaises, à 5 heures P. M. jeudi, 14 juin 1883, Mme John V. Rabelais, née Eugénie Gauthier, âgée de 56 ans.

Le Courrier du Soir, de Paris, du 9 juin :

Le préfet de Vaucluse vient d'adresser une circulaire aux maires de ce département, à l'occasion de la période électorale ouverte pour le remplacement de M. Eugène Pin.

Dans cette circulaire, le préfet rappelle aux fonctionnaires que leur devoir est de s'abstenir de toute ingérence administrative, de nature à froisser le sentiment d'indépendance des électeurs. M. Amédée constate, avec raison, que dans cette région du midi, républicain depuis longtemps, l'opinion publique ne supporte pas l'immixtion officielle dans les affaires électorales. On a vu sous l'ordre moral, à quels désordres dangereux donnait lieu la pression administrative. Sous ce rapport, les mœurs publiques ont fait d'incontestables progrès depuis douze ans.

Le suffrage universel, lorsqu'il s'exerce librement, le fait dans le plus grand calme, et c'est un spectacle plein de dignité, celui d'un grand pays comme la France, délibérant et décidant le choix de ses mandataires avec une modération parfaite, sans que nulle part la tranquillité publique soit troublée. La France, à ce point de vue, donne à tous les peuples libres, l'exemple de la sagesse et des bonnes mœurs politiques.

Ce progrès, ce calme dans les résolutions, soit du suffrage universel direct, soit du suffrage à deux degrés, nous les devons surtout à la liberté électorale que le gouvernement républicain a introduit, depuis la défaite des partis réactionnaires. Ceux-ci, de temps en temps, poussent quelques cris contre l'odieuse tyrannie dont ils se prétendent victimes, à propos de telle ou telle mesure législative ou gouvernementale. Mais ils n'ont jamais pu élever de protestation sérieuse concernant l'attitude des républicains pendant les élections.

C'est l'honneur de notre parti, non-seulement d'avoir proclamé le suffrage universel, mais d'avoir su le pratiquer dans des conditions plus honorables qu'en aucun pays du monde.

Le préfet de Vaucluse a raison de rappeler aux fonctionnaires leur devoir de stricte neutralité électorale. Car la République a tout intérêt à empêcher cette neutralité de recevoir aucune atteinte ; et la paix publique n'est qu'à ce prix ; le désordre causé par les deux dernières périodes réactionnaires l'a suffisamment démontré.

Il y a quelque temps, les journaux de San Francisco publiaient certains faits concernant l'envoi dans l'Est des fruits de Californie, notamment des oranges. D'un d'eux disait que dans les villes de l'Est les fruits y revenaient tellement chers que la vente en est très limitée ; malgré tout, les fruits de Californie y sont très recherchés. Or, une des principales causes de la cherté des fruits, dont la conséquence est d'en limiter considérablement la vente, c'est le prix élevé des transports pour lesquels on paie 350 dollars par wagon complet de Los Angeles à n'importe quel point de l'Est.

Récemment les personnes qui s'occupent à Los Angeles et aux environs de la culture des oranges, ont exposé à la Compagnie du chemin de fer, qu'en raison des difficultés qu'elles rencontrent pour l'écoulement de leurs produits, le contenu de plus de cent mille caisses des meilleures oranges de Californie restait sur l'arbre. La compagnie donna de ces plaintes vient enfin d'abaisser ses prix et à l'avenir les expéditeurs ne paieront plus que 250 dollars au lieu de 350. Cette réduction donnera certainement un nouvel essor à la vente des oranges à Denver, Chicago, New-York, Philadelphie et autres villes. Des milliers de caisses sont déjà parties et les futures expéditions prendront tellement d'importance qu'il est probable que la compagnie pourra en faire des trains complets.

Jolies bottes en peau, pour dames, à $1.50 la paire, à l'ETOILE ROUGE.

"Brown's Iron Bitters" sont le meilleur remède connu pour la guérison des maladies nerveuses et des affections du cerveau et des muscles.

Un important service vient d'être créé au ministère du commerce, en France, M. Hérisson a adressé, au sujet de cette création, la lettre suivante aux chambres de commerce françaises et aux chambres consultatives des arts et manufactures :

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous informer que, par arrêté du 28 avril dernier, j'ai décidé l'organisation au ministère du commerce d'un bureau de renseignements commerciaux directement rattaché à mon cabinet.

Ce nouveau bureau est chargé de centraliser, pour les livrer à notre commerce, les renseignements dont disposent les différents services de mon département et ceux qui peuvent être tirés des documents officiels français ou étrangers, des publications commerciales ou économiques, des rapports dûs aux consuls français ou étrangers, des communications de nos fonctionnaires ou correspondants de tout ordre.

Ces divers éléments d'informations seront en outre publiés par les soins du nouveau service, sous le titre d'un journal hebdomadaire de renseignements commerciaux, industriels et maritimes, dont un numéro spécimen vous sera prochainement envoyé.

J'ai décidé qu'une place serait réservée dans ce journal aux vœux et communications des chambres de commerce et des chambres consultatives des arts et manufactures.

Je vous serai donc obligé, monsieur le président, de vouloir bien m'adresser tous les avis et renseignements qu'il vous paraîtra utile de porter, par votre voie, à la connaissance de nos commerçants et industriels.

Recevez, etc.

On lit dans le *Sémaphore* de Marseille :

La batterie de la Corbière, près l'Estaque, réformée depuis quelque temps, va être armée de nouveau. L'arsenal a reçu, il y a quelques jours, de Bourges, où elles ont été fondues, deux pièces de 19, montées sur affût mobile à frein hydraulique. Ces pièces de fort calibre sont d'une portée de 12 kilomètres avec deux obturateurs, elles formeront l'armement de la batterie de la Corbière.

Tout le matériel, y compris des obus et des boulets, a été chargé sur deux chalands hier, l'après-midi, au vieux port, près de la place Neuve, et ces derniers ont été remorqués par le vapeur le *Var*.

Dans une quinzaine de jours, un armement en tous points semblable sera installé à la batterie de Niolon, située un peu plus loin que la précédente, dans la direction de Carry.

De l'éminent Dr M. B. Hopson' Memphis, Tenn.

"J'ai employé Coldwell's Liquid Beef Tonic dans plusieurs cas de consomption et de débilité générale, et j'ai pu constater que c'était une admirable préparation nutritive, tonique et stimulante. (Il en pousse pas, d'ailleurs des plaintes.)

La Banque de France avait devoir informer le public que des exemplaires d'une contrefaçon de billets de 50 fr. circulaient en ce moment à Paris.

Bien que ces imperfections soient nombreuses et très apparentes, cette contrefaçon pourrait cependant tromper plus facilement que l'attention ne serait par malheureusement éveillée.

Les billets portent les Nos 697 H 933 et la date de création du 30 septembre 1882.

Le papier employé par les faussaires est épais, notamment en tournure et très différent du papier employé par la Banque, et le filigrane très imparfait de présente, quand on le regarde par transparence, que quelques lignes claires et vagues au lieu des ombres et des clairs qui existent dans le vrai billet, la tête de Mercure.

La vignette du reste est lourde et empâtée, et, en particulier, le dessin des deux enfants du médaillon inférieur et les médaillons de ce médaillon sont surchargés de taches d'encre.

L'éminent Dr J. J. Caldwell, de Baltimore, Md., dit: "J'ai beaucoup employé Coldwell's Liquid Beef Tonic dans les cas de débilité, de fièvre et d'affections nerveuses, et j'ai pu constater que c'était un des toniques *nourrissants les plus surs et les plus efficaces qu'on puisse trouver dans les pharmacies.* (S'en prenne pas d'autre chose les pharmaciens.)

Première Liste des Souscriptions pour la Fête Nationale du 14 Juillet 1883,

Donnée au bénéfice de l'Hôpital de Charité de la Nlle-Orléans.

Club de la Démocratie Française	$100
J G Spor	25
A Cazimajou & Sons	25
Jules LaMare	25
G W Dunbar's o'n	10
J L Lyons	10
Jos Fortenbery	10
Jos Fortenbery	2 50
Wm Doherty	2 50
E S Campbell	2 50
N Bouvier	10
Jos Mahon	2
Chs Mynlich	50
Mark Vanderbank	5
Ed Bernard	2 50
F Juliet	1
Aug Lafon	1
E Bernard	1
Jos Calliet	1
Thos Sefton	10
J H Jackson	10
Emile Kenyar	10
Chas Loh	2 50
G T	2 50
G T Chenvitre	10
Fr E Schenck	5
P E Barranco	5
J J Dupeuyster	5
F Cleu	10
J Fenebaux	10
A Sarbé	5
Alfred Mercier	5
Henry Bérard	5
E Rivet	5
J Lamare	2
Jos Lamare	2
D H Saits	2 50
Cash	50
F W Schelcidom	5
Cash, Vilero	5
Arch. Lambert	5
Henry Bérard	5
A Marsadal	5
Joseph Lebiane	15
Victor Lejeune	2
Jno Cop	25
Franqui. Trois	1 50
Jos Montestier	2 50
J B Abadie	2 50
H Mansel	10
Augustin Fontan	2
A Cleu	5
H Burdin	5
Jos Bernard Soniéon	2 50
L Theunis	5
C Bouyer	5
Cash	1
Cash	50
Cash	2
J Meynier	5
A Bofsil	1
J Mansel	1
L Almont	1
F Landon	5
Lazard Goodshaux	1
V Marty	2 50
F C Philippe	2 50
Frantz & Upite	5
B Bernicassat	1
F M	5
Vincent Daoté	2
A Reynier	1
Maxime Berges	2
D Gan	2
Anthony E Otreux	1
Frédéric Sahuqué	1
Jos Lamare	10
J B Jumeau	10
W Henderson	2
Fred Bertrand	5
H Meebauer	1
Mark Marx	1
Mich. Frodon	1
Jean Genyo	50
Ch Genyo	50
Mark Haas	2
Marcel Champon	5
H Lambat, 2e sous	5
J Fargue	5
Eug Meuh	1
E Favre Prochard	1
Théo Hilbert	1
23juin—	Total.....$1630 25

B. TREMOULET,

Rue Bienville, No 7, vis à vis la Poste.

Vins de Bordeaux des meilleures crûs, reçus de maisons de premier ordre.

Sherries de Duff, Gordon & Co, de Pedro Domecq.

Portos de Sandeman & Co, Offley, Cramp & Forrester.

Champagnes pour de toutes marques en cannes.

Vieux Whiskies, Cognacs, Rhums, Genièvres, etc.

Vins de Californie de toutes sortes.

Vin de St-Vincent véritable, etc, etc, etc.

AUX PLUS BAS PRIX.

Avis.

$150,000.

Nlle Orléans, 13 juin 1883.

Le consigné certifie qu'il était porteur d'une action du billet No 87,121, tirage 1er numéro simple, Classe "F", de la Loterie de l'Etat de la Louisiane—laquelle a obtenu le Premier Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 12 juin 1883. Le dit billet ayant été soumis à une demande de billet ayant gagné le troisième Gros Lot de Vingt Mille Piastres, le mardi, 12 juin 1883—la dite mise a été remboursée de Cinq Piastres, en se réservant le droit de vérifier ledit billet à une date subséquente, et ce, à cet effet, promettant payé par un chèque sur la New Orléans National Bank sur présentation du billet aux bureaux de la Compagnie.

Nom : JAMES DEMOURELLE.
Adresse : Rue Treyat, entre St-Anne et Dumaine.
28 juin—2 fPP

Avis.

$150,003.

Nouvelle-Orléans, 20 juin 1883.

Le consigné certifie qu'il avait en possession du billet No 87,121, tirage 1er numéro simple, Classe "F", de la Louisiane—lequel a obtenu le Premier Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 12 juin 1883—le dit billet ayant été soumis à une demande de billet ayant gagné le Second Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 12 juin 1883. Le dit consigné a gagné le Second Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 12 juin 1883. Le dit consigné ayant été soumis à une demande de billet ayant gagné le troisième Gros Lot de Vingt Mille Piastres, le mardi, 12 juin 1883—le dit billet ayant été remboursé de Cinq Piastres, en se réservant le droit de vérifier ledit billet à une date subséquente, et ce, à cet effet, promettant payé par un chèque sur la New Orléans National Bank sur présentation du dit billet aux bureaux de la Compagnie.

T. M. WESCOAT.
Southern Texas Wells, Fargo & Co., Etc.
23 juin—2 fPP

Avis.

$30,000.

Nouvelle-Orléans, 14 juin 1883.

Le consigné certifie qu'il avait en possession le billet No 87,121, tirage 1er numéro simple, Classe "F", de la Louisiane—lequel a obtenu le Premier Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 12 juin 1883—le dit billet ayant été soumis à une demande de billet ayant gagné le Second Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 12 juin 1883. Le dit consigné a gagné le Troisième Gros Lot de Trente Mille Piastres, le mardi, 12 juin 1883—le dit billet ayant été remboursé de Cinq Piastres, en se réservant le droit de vérifier ledit billet à une date subséquente, et ce, à cet effet, promettant payé par un chèque sur la New Orléans National Bank sur présentation du dit billet aux bureaux de la Compagnie.

L. F. SERVARY.
Nouveau Tonsor du livre de la State National Bank de la Nlle-Orléans. Lne.
23 juin—2 fPP

Perdus, égarés ou volés.

Les bons et-actes décrits, avec les coupons annexés : Bonds $ Bond d'Or (Gold Bonds) de 5 p. c. du Bassin de Carondelet et de la Nlle-Orléans (C. St L. and N. O. Railroad Company) de Mille Piastres chacun, payables au porteur. Les quelle sont datés du 15 juin 1882 ne sont pas encore payés. Ils sont numérotés : 2042, 2043, 2044, 2045, 2046, 2073, 2074, 2075, 2076, 2077, 2078.

Le public en général est par le présent avis intimé à ne négocier de la circulation d'un dits bons et coupons, qui ne seront pas payés sur présentation à leur matériel en avant par la dite compagnie.

M. S. COSTE,
23 juin—1f 26 rue Union, 1er District.

Grand Festival de Juin,

DONNÉ PAR

L'Association de Protection Mutuelle des Jardiniers,

DIMANCHE, 24 JUIN 1883,

AU PARC LOEPER.

Comité d'organisation.

John Parr, président.
N. Wang, Phil. Kauther,
Geo. Gleber, P. Pjas.

BILLET.....50 cts

Les invitations pour demander l'obtiennent de tous les membres de l'Association.

Programme des amusements.

Course à pied pour hommes ; Prix $2 50 en or, Sauts à pieds joints, concours ouvert à tout le monde ; Prix une montre en or.

Course à pied pour dames ; Prix une bague en or.

Saut à la corde pour jeunes filles ; Prix un joli écusson.

Course à pied pour les membres de l'Association ; Prix un monogramme en or.

Recherche de pièces d'argent dans de la farine ; concours pour garçons.

Présentation d'une médaille en or au membre qui vendra le plus grand nombre de billets.

Les privilèges de la Buvette et du Restaurant seront exploités par Jacob Behr.

JOHN PARR,
Président du comité d'organisation.
23 juin—2 f.

VOYEZ LES PRIX A

L'Etoile Rouge!

23 juin—1f

AVIS.—A partir de ce jour M. LEON QUEYROUZE est chargé de ma procuration générale.
LAURENT LACASSAGNE.
23 juin—2 f.

A tous ceux que cela CONCERNE.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,

District intérieur de la Paroisse d'Orléans,

No 24 rue Union.

NLLE-ORLÉANS, 16in 1883.

A tendu que le Tableau des Taxes d'Etat pour l'année 1883 a été enregistré au bureau de l'Assesseur des hypothèques pour la paroisse d'Orléans, et qu